

VILLE DE DEUIL-LA-BARREDirection Générale des ServicesPA/CM/NF**COMPTE RENDU****DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017****ETAIENT PRESENTS :**

Madame SCOLAN, Maire,

Monsieur BAUX, Monsieur SIGWALD, Madame FAUQUET, Monsieur DELATTRE, Madame DOUAY, Monsieur CHABANEL, Madame THABET, Monsieur TIR, Adjoints au Maire.

Madame DOLL, Madame MORIN, Monsieur DUBOS, Monsieur LE MERLUS, Madame BASSONG, Madame BRINGER, Monsieur DA CRUZ PEREIRA, Madame MICHEL, Monsieur DUFOYER, Madame FOURMOND, Madame ROSSI, Monsieur ALLAOUI, Monsieur KLEIBER, Monsieur PARANT, Monsieur GAYRARD, Monsieur RIZZOLI, Monsieur BEVALET (arrivé à la question 02), Madame GUILBAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Madame PETITPAS, Monsieur GRENET, Monsieur SARFATI, Madame BENINTEDE DE HAINAULT, Monsieur MASSERANN, Madame DAUNY, Madame GOCH-BAUER, Madame MAERTEN.

PROCURATION(S) :

Madame PETITPAS	A	Madame SCOLAN,
Monsieur GRENET	A	Monsieur SIGWALD,
Monsieur SARFATI	A	Monsieur DUFOYER,
Madame BENINTEDE DE HAINAULT	A	Madame FOURMOND,
Monsieur MASSERANN	A	Monsieur BAUX,
Madame DAUNY	A	Madame DOLL,
Madame GOCH-BAUER	A	Monsieur RIZZOLI,
Madame MAERTEN	A	Madame GUILBAUD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur AUBERT, Directeur Général des Services,
 Monsieur PRETRE, Directeur de Cabinet,
 Madame KAHIL, Responsable du Service des Finances, des Achats et de la Commande Publique,
 Mademoiselle MANTEL, Responsable de la Direction Générale des Services.

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00

01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, Monsieur GAYRARD.

COMMUNICATION

Par un mail en date du 13 Mars dernier, Monsieur Othmane ALLAOUI faisait part aux membres de la liste «DES ENGAGEMENTS ET DES ACTES POUR DEUIL-LA BARRE» de sa volonté de quitter le groupe majoritaire tout en conservant son siège de Conseiller Municipal.

Madame le Maire a donc informé le Conseil Municipal avoir pris acte de cette décision.

A ce jour Monsieur Othmane ALLAOUI siègera donc comme Conseiller Municipal «isolé» n'appartenant à aucun groupe.

02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016.

03 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°212-2016 du 28 Octobre 2016 – Spectacle de Noël des enfants du personnel communal du 14 Décembre 2016

N°24-2017 du 1^{er} Février 2017 – Participation de La Cie Debout les Rêves «Spectacles pour enfants» pour une animation le Vendredi 11 Février 2017

N°27-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle «Cabane de Jeanne» avec la Société Tohu Bohu – Annule et remplace la décision n°10

N°28-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession avec l'Association Le Verger aux Contes pour le spectacle «Dans mon jardin» le Samedi 25 Mars 2017 à 11 H 00 à la Bibliothèque

N°29-2017 du 10 Février 2017 – Tarification du spectacle «Dans mon jardin» le Samedi 25 Mars 2017 à la Bibliothèque

N°30-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession avec l'Association «APAE» du spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)» dans le cadre du 19^{ème} Printemps des Poètes du Samedi 11 Mars au Vendredi 17 Mars 2017

N°31-2017 du 10 Février 2017 – Tarification du spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)» dans le cadre du 19^{ème} Printemps des Poètes du Samedi 11 Mars au Vendredi 17 Mars 2017

N°32-2017 du 15 Février 2017 – Participation de «Bien être socio esthétique» pour une séance le Mardi 14 Février 2017

- N°33-2017 du 21 Février 2017 – Service Jeunesse – Participation de la Compagnie RHINOFEROS PROD dans le cadre du Boom Carnaval du Mercredi 22 Mars 2017**
- N°34-2017 du 22 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Lot N°1 : Fournitures et petits matériels de bureau – Attribution du lot**
- N°35-2017 du 22 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Lot N°3 : Blocs de bureau quadrillé A4 et A5 (lot réservé) – Attribution du lot**
- N°36-2017 du 22 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Lot N°2 : Blocs de bureau quadrillé A4 et A5 (lot réservé) – Attribution du lot**
- N°37-2017 du 24 Février 2017 – Convention de mise à disposition d’un logement communal à usage d’habitation à un agent sans considération de service sis 1 rue Gabriel Péri**
- N°38-2017 du 02 Mars 2017 – Service Petite Enfance – Convention «Autorisation de programme» relative à une subvention d’investissement sur fonds locaux de la Caisse d’Allocations Familiales pour la création de l’Espace Parentalité/Petite Enfance**
- N°39-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**
- N°40-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**
- N°41-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**
- N°42-2017 du 09 Mars 2017 – «Les crocodiliens marins au temps des dinosaures» conférence animée par Stéphane HUA dans le cadre du projet JURASSIC DEUIL le Dimanche 19 Mars 2017**
- N°43-2017 du 09 Mars 2017 – Convention entre Sébastien SANZ et la ville de Deuil-la-Barre pour les ateliers «Planeur dinosaure» et les projections du film «Dinosaure@Dusk» dans un Dôme mobile à la Salle des Fêtes et au C2i**
- N°44-2017 du 09 Mars 2017 – Convention de mise à disposition d’un appartement communal à usage d’habitation à titre précaire et révocable pour motif d’urgence sis 09 avenue Schaeffer**
- N°45-2017 du 09 Mars 2017 – Sorties familiales Eté 2017 – Fixation des tarifs**
- N°46-2017 du 09 Mars 2017 – Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la TERRASSE D’ETE**
- N°47-2017 du 09 Mars 2017 – Signature d’une convention de partenariat entre le Foyer Casimir Caron et le C2i pour l’année 2016-2017**
- N°48-2017 du 10 Mars 2017 – Signature d’un contrat de cession de droit pour une projection publique non-commerciale «Sur la Terre des Dinosaures» le Mercredi 29 Mars 2017 au C2i**
- N°49-2017 du 10 Mars 2017 – Signature d’un contrat de cession de droit pour une projection publique non-commerciale «Le Voyage d’Arlo» le Samedi 08 Avril 2017 au C2i**
- N°50-2017 du 16 Mars 2017 – Mise à disposition d’une batterie de l’école de musique au profit de l’Association «Les Amis de Mattéo»**

N°51-2017 du 16 Mars 2017 - Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la FETE DE L'AMITIE

N°52-2017 du 16 MARS 2017 - Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la FETE DE LA MUSIQUE

N°53-2017 du 16 Mars 2017 – Marché d'organisation du séjour de Printemps 2017 à Sollières pour 6-12 ans du 03 au 07 Avril 2017 – Attribution du marché

N°54-2017 du 16 Mars 2017 – Marché d'organisation du séjour de Printemps 2017 à Sollières pour 6-12 ans du 03 au 07 Avril 2017 – Fixation des tarifs

N°55-2017 du 16 Mars 2017 – Convention de coopération pour la réalisation de l'exposition temporaire «Les dinosaures de Lourinhã à Deuil-la-Barre» du 18 Mars au 08 Avril 2017 au Salon René Cassin de la Mairie annexe et au Centre d'Information et d'Initiatives

Dont acte.

04 - RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMMES/HOMMES 2017

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit que les Conseils Régionaux et Départementaux, ainsi que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, doivent présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur leur territoire.

Le protocole, applicable aux fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, s'articule autour de quatre axes :

- le dialogue social comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatives à la politique économique et sociale comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- la mise en œuvre effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels ;
- la meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- la prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

Un groupe de travail, constitué d'élus et de membres du personnel, sera prochainement mis en place afin d'élaborer les futurs rapports en matière d'égalité professionnelle. Ceux-ci viseront, au-delà de l'état des lieux, à présenter les orientations pluriannuelles, à identifier les ressources qui devront être mobilisées et à l'établissement des bilans d'actions.

Dans l'attente de la mise en place de cette démarche, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du premier rapport présentant la situation sur le territoire de Deuil-la-Barre pour l'année 2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget,

VU l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, pour les communes et EPCI : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* »

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif aux modalités et au contenu de ce rapport,

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes préalablement au débat sur le projet de budget pour l'exercice 2017,

DECIDE d'adopter le rapport égalité Femmes/Hommes 2017.

05 - BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2017

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 06 mars 2017 a présenté les grands équilibres du Budget Primitif 2017.

Dans la continuité de l'exercice précédent, ce budget devra porter les effets financiers du règlement des emprunts toxiques à travers la signature d'un protocole d'accord en 2016.

Les éléments budgétaires présentés le 6 mars, ont mis en évidence un budget tendu avec un risque de déséquilibre avéré. En effet, le décaissement des impayés DEXIA pour 1 200 000 € en 2017 impacte fortement la section de fonctionnement, avec pour conséquence des dépenses supérieures aux recettes attendues. Dès lors, le recours à la fiscalité s'avère nécessaire en l'absence d'autres ressources possibles pour la Ville.

Le levier fiscal sera néanmoins plafonné à 10 %, maximum, étalé sur deux exercices budgétaires, 2017 et 2018.

Afin de ne pas porter atteinte à la qualité du service public cher aux deuillois, toutes les techniques de rationalisation déjà mises en œuvre seront poursuivies et étendues.

Le rapport de présentation du Budget Primitif 2017 présente, dans une première partie, l'équilibre du budget puis une décomposition en deux parties de chaque section.

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans le respect des grands équilibres financiers conformément aux informations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars 2017.

Le schéma suivant retrace les grandes lignes de l'équilibre financier du Budget Primitif 2017.

En fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	SALAIRES ET CHARGES 012	16 030 500	CONTRIBUTIONS DIRECTES	13 718 803
	CHARGES DE FONC. COURANTES 011	5 800 784	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2 258 572
	FRAIS FINANCIERS	898 428	DOTATIONS DE SOLIDARITE (FSRIF, DSU, DNP, FCNA, FNGIR)	2 088 324
	CONTINGENT INCENDIE	390 000	SUBVENTIONS	1 176 450
	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	255 400	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 287 800
	DSP PATINOIRE EQUALIA - DELOS	378 000	PLAINE VALLEE (ATTRIBUTION COMPENSATION, DOTATION SOLIDARITE)	1 104 767
	SUBVENTION CCAS	520 000	COMPENSATIONS EXONERATIONS TP TF TH	1 080 120
	SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	228 000	TAXE SUR L'ELECTRICITE	360 000
	INDEMNITES DES ELUS	210 000	TAXE ADDITIONNELLE DROITS DE MUTATION	900 000
	autres	22 000	REVENUS DES IMMEUBLES, OCCUPATION DP, DIVERS	271 425
	DEPENSES IMPREVUES	100 000	REPRISE DEPRECIATION EMPRUNTS STRUCTURES	382 415
	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000	REMBOURSEMENT DE CHARGES	300 000
	IMPAYES DEXIA	1 200 000	FONDS DE SOUTIEN EMPRUNTS TOXIQUES	409 128
	FONDS DE PEREQUATION COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (FPIC)	219 689	AUTRES RECETTES	11 563
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (AUTOFIN.)	96 566	TRAVAUX EN REGIE	120 000
	TOTAL	26 469 367	TOTAL	26 469 367

En investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 754 679	RESSOURCES PROPRES	3 894 566
PARTICIPATION EQUILIBREZAC	304 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (AUTOFIN.)	96 566	
ACQUISITIONS	3 185 155	PRODUIT DES CESSIONS	3 228 000	
DSP PATINOIRE	100 200	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000	
TRAVAUX	2 165 324	FCTVA (DEPENSES 2014)	400 000	
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	2 279 567	TAXE D'AMENAGEMENT	50 000	
REMB AVANCE FCTVA CDC	280 826	RESSOURCES EXTERIEURES	4 540 506	
OPERATIONS D'ORDRE	120 000	EMPRUNT	3 000 000	
		AMENDES DE POLICE	60 000	
		SUBVENTION D EQUIPEMENT	1 480 506	
TOTAL	8 435 072	TOTAL	8 435 072	

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1. Dépenses**

La section de fonctionnement diminue de 2,9 % par rapport au budget 2016 passant de 27 252 102 € à 26 469 367 €. Cette baisse s'explique par la diminution du virement à la section d'investissement, la réduction des dépenses imprévues et l'ajustement des dotations aux amortissements.

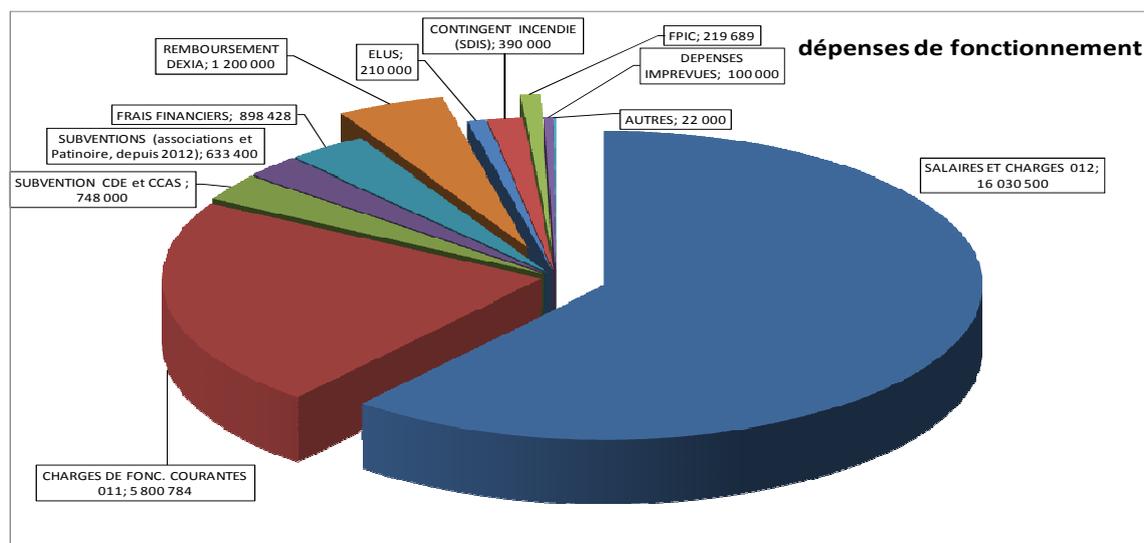
Les dépenses de personnel et de charges courantes sont stabilisées, du fait notamment des décisions prises en matière de ressources humaines en 2016, mais également par la renégociation en 2017 de deux contrats importants (la restauration et le chauffage). La remise en concurrence de ces deux marchés, dont le périmètre, notamment pour la restauration scolaire, est différent devrait permettre de faire baisser les coûts, sans impact sur la qualité du service rendu.

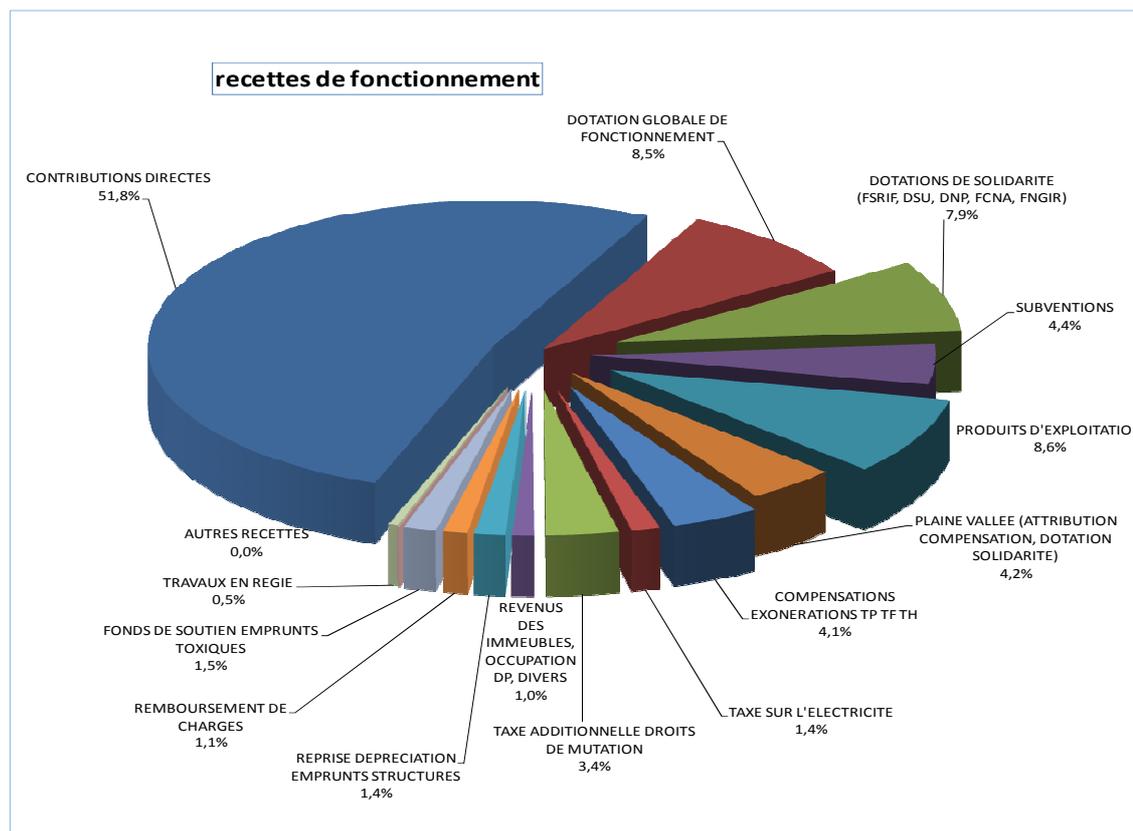
Les frais financiers sont évalués pour 2017 à 898 428 € contre 654 074 € en 2016. Cette augmentation provient du démarrage, sur cet exercice, du remboursement des annuités liées à la renégociation des emprunts structurés en 2016.

La structuration des dépenses réelles de fonctionnement est décrite dans les graphiques et tableaux suivants, sur les 5 dernières années :

Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	2017	Evolution 2017/2016	Evolution annuelle 5 ans (2012-2017)
SALAIRES ET CHARGES 012	14 108 236	14 626 685	15 223 174	15 910 345	15 954 926	16 030 500	0,47%	2,73%
CHARGES DE FONC. COURANTES 011	6 076 997	5 778 384	6 537 707	5 924 590	5 794 558	5 800 784	0,11%	-0,91%
SUBVENTION CDE et CCAS	632 000	685 000	785 000	724 000	739 000	748 000	1,22%	3,67%
SUBVENTIONS (associations et Patinoire, depuis 2012)	533 519	702 557	735 972	673 529	642 160	633 400	-1,36%	3,74%
FRAIS FINANCIERS	775 676	674 511	532 856	558 763	653 317	898 428	37,52%	3,17%
REMBOURSEMENT DEXIA					900 000	1 200 000		
ELUS	210 890	203 693	206 223	208 755	212 667	210 000	-1,25%	-0,08%
CONTINGENT INCENDIE (SDIS)	391 658	402 903	402 903	401 896	385 931	390 000	1,05%	-0,08%
FPIC		35 589	166 873	205 877	205 877	219 689	6,71%	129,32%
DEPENSES IMPREVUES					554 523	100 000	-81,97%	
AUTRES (dépenses exceptionnelles, non valeurs)	17 272	13 737	23 530	6 164	19 444	22 000	13,15%	5,47%
TOTAL DEPENSES REELLES	22 746 248	23 709 955	25 331 759	24 613 920	26 062 403	26 252 801	0,73%	3,08%





Les recettes de fonctionnement seront globalement inférieures à 2016.

Elles passeront de 27 252 102 € à 26 469 367 € en 2017 soit une baisse de 782 734 €, s'expliquant, en grande partie, par la diminution des provisions pour risques. Cette recette passera de 1 304 415 € en 2016 à 382 415 € en 2017 ; solde disponible sur cette enveloppe.

La prévision intègre également les baisses de dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales...) ainsi que la baisse du produit des Domaines et de subvention liées à la fermeture de la crèche familiale.

Le fonds de soutien aux emprunts toxiques pour un montant de 409 128 € constituera une recette pérenne jusqu'en 2028.

Les droits de mutation représentent une recette dynamique et non-négligeable qui devrait sans doute se maintenir à 900 000 €.

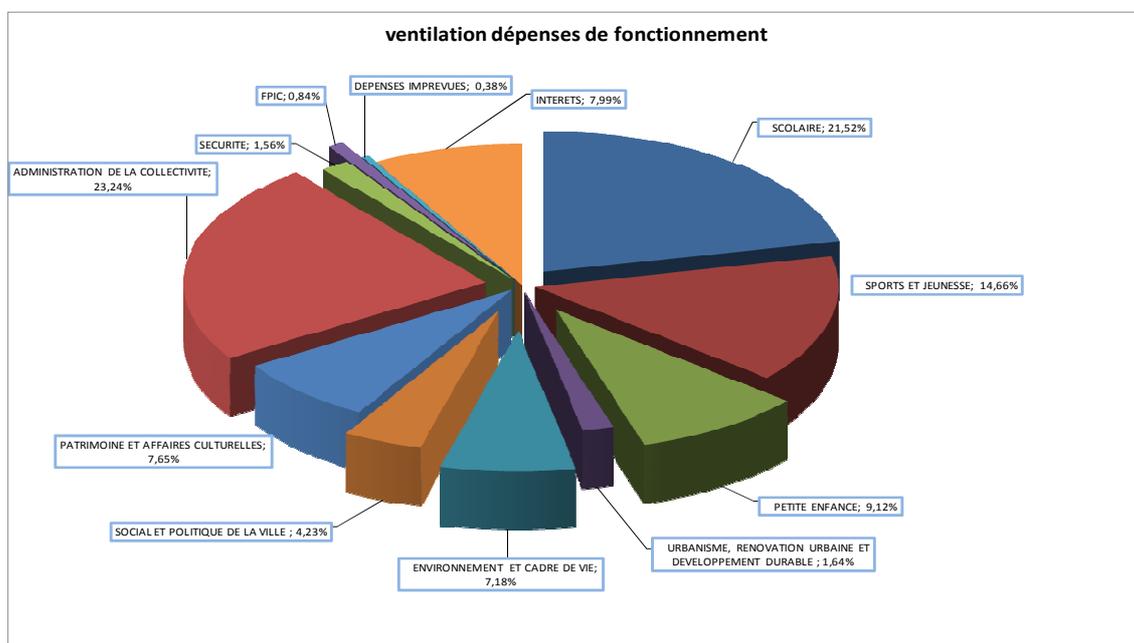
Le recours au levier fiscal permettra de dégager les marges nécessaires au décaissement des intérêts dûs par la Ville.

Les contributions directes représenteront 51,8 % des recettes fonctionnement sur le budget 2017.

La Dotation Globale de Fonctionnement passera à 2 228 572 € soit un montant équivalent aux produits des Domaines pour l'exercice.

Le tableau ci-dessous met en évidence la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par secteurs.

SERVICES	Proposition BP 2017	Part du secteur	CHARGES DE PERSONNEL	CHARGES A CARACTERE GENERAL	AUTRES CHARGES
ENFANCE ET JEUNESSE	11 890 998	45,3%	8 690 726	2 417 672	782 600
SCOLAIRE	5 650 138	21,5%	3 584 050	1 757 088	309 000
SPORTS ET JEUNESSE	3 847 740	14,7%	2 875 306	498 834	473 600
PETITE ENFANCE	2 393 120	9,1%	2 231 370	161 750	
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN	2 316 706	8,8%	1 201 082	1 115 624	0
URBANISME, RENOVATION URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	431 123	1,6%	387 279	43 844	
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 885 583	7,2%	813 803	1 071 780	
SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE	1 109 990	4,2%	134 150	411 840	564 000
PATRIMOINE ET AFFAIRES CULTURELLES	2 007 125	7,6%	1 668 785	313 540	24 800
ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE	6 101 316	23,2%	4 328 217	1 531 099	242 000
SECURITE	408 550	1,6%	7 540	11 010	390 000
FPIC	219 689	0,8%	0	0	219 689
DEPENSES IMPREVUES	100 000	0,4%	0	0	100 000
INTERETS	2 098 428	8,0%	0	0	2 098 428
TOTAL	26 252 801	100,00%	16 030 500	5 800 784	4 421 517



ENFANCE ET JEUNESSE (11,9 M€ - FONCTIONNEMENT)

Le secteur Scolaire (5,6 M€ - fonctionnement)

Le secteur Scolaire mobilisera en 2017 près du quart du budget de fonctionnement.

L'accueil physique, la restauration, l'entretien du patrimoine immobilier, les fluides sont autant de dépenses qui font de la charge financière de ce secteur l'une des principales du budget 2017 avec à 5,9 M€.

Le matériel pédagogique ainsi que l'équipement en tableaux numériques sont financés à travers la subvention à la Caisse des Ecoles dont le montant est fixé cette année à 228 000 €.

Sports et Jeunesse (3,8 M€ - fonctionnement)

Les missions du service Sports et Jeunesse à travers l'accueil des enfants dans le cadre périscolaire et l'encadrement sportif à l'occasion de stages multisports, reposent principalement sur un encadrement diplômé et compétent. A ce titre, la principale charge de ce secteur est naturellement les ressources humaines. En effet, sur un budget global de 3,8 M€, 2,8 M€ sont consacrés aux charges de personnel.

La subvention d'équilibre versée au délégataire de la patinoire est également comptabilisée sur ce secteur pour 378 000 €. Un équipement sportif de cette nature est peu courant dans le contexte actuel, la mise en place d'une Délégation de Service Public permet aux deuillois de profiter de cette structure pour l'activité sportive ou pour le plaisir. Le taux de fréquentation, en constante augmentation, montre l'attrait que représente ce type d'équipement.

Le secteur Petite Enfance (2,4 M€ - fonctionnement)

Le budget consacré à ce secteur est en diminution comparativement à l'exercice précédent. Le budget 2017 intègre à la fois, la réduction de la charge financière consécutive à la fermeture de la crèche familiale fin 2016, et les dépenses prévues pour le fonctionnement du second multi-accueil de 20 berceaux au sein de la Maison de la Petite Enfance.

Le vif succès rencontré par le Lieu Accueil Enfants/Parents «l'arbre de vie» (LAEP du centre ville), montre une attente forte des parents pour les équipements d'aide à la parentalité. A ce jour, l'ensemble des permanences a affiché complet.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN (2,3 € - FONCTIONNEMENT)

Les missions de ce secteur comprennent l'établissement et le suivi des budgets d'investissement et de fonctionnement et représentent 50 000 m² de plancher, 58 km de voirie, et 20 ha d'espaces verts.

Aménagement et Urbanisme, Développement Durable (0,4 M€ - fonctionnement)

Ce pôle regroupe les secteurs Urbanisme, Habitat, Rénovation Urbaine, Développement Commercial et Développement Durable.

Le service Urbanisme assure la gestion des autorisations du droit des sols (permis de construire, de démolir, de lotir, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme...) et coordonne la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'ensemble des partenaires du projet de l'Opération de Rénovation Urbaine.

L'Habitat gère le processus d'attribution des logements des bailleurs sociaux et les logements du patrimoine municipal, suit l'habitat en lien avec les projets d'urbanisme et lutte contre le logement indigne.

Le manager du commerce, qui a en charge le service Développement Economique –Commerce, a pour mission de contribuer au développement économique de la Commune et à la vitalité du commerce de proximité sur le territoire, d’accompagner, en lien avec les partenaires, les projets d’implantation et de développement des commerçants, d’assurer la promotion économique du territoire et de coordonner des actions en faveur du commerce et de l’artisanat. A ce titre une collaboration étroite est organisée avec la Communauté d’Agglomération Plaine Vallée.

Environnement et Cadre de Vie (1,9 M€ - fonctionnement)

La propreté urbaine, la préservation du patrimoine arboricole, le fleurissement de la Ville mais également l’éclairage public et l’entretien de la voirie représentent 7,2 % du budget de fonctionnement.

Une ville propre, composée d’espaces verts agréables, constituent le fondement d’un cadre de vie plaisant. Les efforts constants, déployés par le service de la régie du service Environnement et Cadre de Vie, permettent de consolider le plan relatif à la propreté urbaine déployé depuis 2015.

L’année 2017, marque l’entrée en vigueur de l’interdiction des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics. Elle a été inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a été adoptée le 22 juillet 2015.

L'utilisation de pesticides par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sera donc interdite sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les collectivités, vont donc devoir avoir recours à des techniques alternatives, pour éliminer la végétation spontanée. Le désherbage mécanique constitue une alternative efficace, puisqu’elle permet de répondre à la plupart des situations. Cette solution ne sera toutefois pas neutre budgétairement.

AFFAIRES CULTURELLES ET FESTIVITES (2 M€ - FONCTIONNEMENT)

La programmation culturelle et festive a été, cette année, réorientée et conçue autour d’un nombre d’évènements réduits mais au rayonnement plus fort, de manière à susciter une dynamique de sortie pour le plus grand nombre de deuillois afin de renforcer le lien social.

L’année 2017 sera donc marquée par plusieurs temps forts, dont le premier, «Jurassic Deuil», se déroule actuellement, et jusqu’au 8 avril, en différents lieux de la Ville. Ces expositions exceptionnelles, qui se tiennent au Salon René Cassin et au C2I, ont été montées dans le cadre du jumelage avec la ville de Lourinhã, grâce aux collections et aux responsables de son Musée, sont accompagnées de conférences, d’ateliers, de jeux et de projections de films.

Le festival jeune public organisé par la Ville est poursuivi en 2017. La thématique, cette année, porte sur la découverte sensorielle de la laine et du coton à travers des spectacles thématiques et des ateliers parents/enfants.

En partenariat avec le Conseil Départemental du Val d’Oise, le C2i reconduit le festival image par image, action emblématique et reconnue. En effet, le festival mène depuis plus de 10 ans un véritable travail de sensibilisation et de découverte auprès de tous les publics, jeunes et adultes.

Cette année, la Grande Lessive®, nom d’une installation artistique éphémère, permettra de promouvoir la pratique artistique et développer le lien social. Chaque participant sera invité à accrocher une réalisation plastique à deux dimensions à l’aide de pinces à linge, si possible en bois

naturel. Des fils tendus entre deux supports (arbres, poteaux..), à l'intérieur ou à l'extérieur, composent le dispositif de l'installation.

Autre temps fort, et toujours dans l'objectif de rassembler les deuillois autour d'évènements marquants, la Fête de la Musique sera combinée cette année avec les Feux de l'Amitié et l'ouverture des nouveaux espaces ludiques et de détente du Parc de la Galathée.

Dans le même esprit, le ciné pique-nique de juillet, qui obtient un franc succès depuis 2 ans, est reconduit, alors qu'un spectacle «tête d'affiche» sera proposé à l'automne.

Dans la continuité de l'année 2016, les animations à destination des aînés sont maintenues à l'image des thés dansants à la Salle des Fêtes. Les autres manifestations telles que la semaine bleue, la semaine de partage et d'amitié intergénérationnelle, le goûter spectacle et la distribution de colis gourmands seront de nouveau proposés en 2017.

L'ensemble des structures municipales, associatives, les établissements scolaires, les établissements pour personnes âgées, tous les deuillois et les habitants et structures des villes jumelles seront invités à apporter leur contribution.

SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE (1,1 M€ - FONCTIONNEMENT)

Budget de la Ville

Le désengagement confirmé de nos partenaires institutionnels, avec les pertes de financement perçus dans le cadre de la Politique de la Ville, a conduit la Ville à prendre des mesures restrictives en 2016. Toutefois, la Ville reste attachée à certains dispositifs qu'elle continuera à financer.

Loin d'abandonner ce sujet, tout sera mis en œuvre pour sensibiliser les financeurs sur la nécessité de poursuivre les actions supprimées. L'investissement reconnu de la Ville dans ce domaine, depuis plusieurs années, sera un atout dans des négociations à venir.

Budget du CCAS

La subvention du CCAS est fixée pour 2017 à 520 000 €.

L'action du CCAS porte sur l'aide ponctuelle pour les personnes en difficulté sous forme de bons alimentaires, de secours, mais également sur l'accompagnement.

Le travail en direction des aînés constitue une part importante des missions du CCAS. Les différents ateliers et sorties réunissent de nombreuses personnes ; ces actions seront reconduites en 2017.

La perte des participations pour les actions menées dans le cadre du fonctionnement de la Maison de la Réussite Educative, du fait de la sortie de la Politique de la Ville, nous a contraints à fermer cet équipement. Toutefois, dans un souci de cohésion sociale et d'intégration scolaire, la Ville a souhaité maintenir certaines actions à l'image du bain de langues et de l'accompagnement scolaire. Ces actions sont dorénavant portées par la Maison des Familles.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

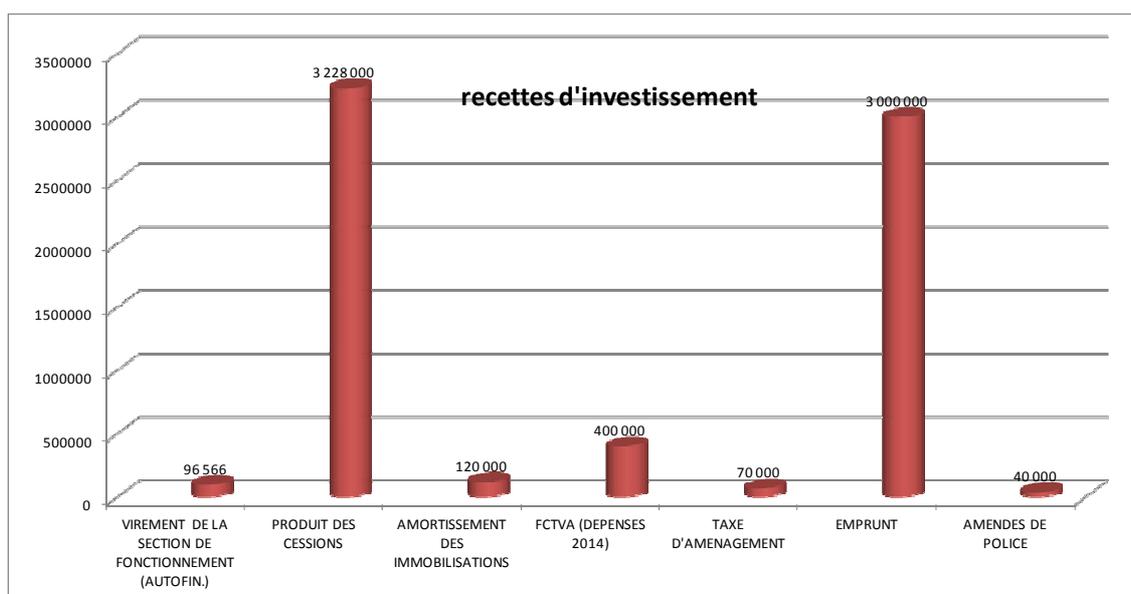
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 754 679	RESSOURCES PROPRES	3 894 566
	PARTICIPATION EQUILIBRE ZAC	304 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (AUTOFIN.)	96 566
	ACQUISITIONS	3 185 155	PRODUIT DES CESSIONS	3 228 000
	DSP PATINOIRE	100 200	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000
	TRAVAUX	2 165 324	FCTVA (DEPENSES 2014)	400 000
			TAXE D'AMENAGEMENT	50 000
	REMB. CAPITAL EMPRUNTS	2 279 567	RESSOURCES EXTERIEURES	4 540 506
	REMB AVANCE FCTVA CDC	280 826	EMPRUNT	3 000 000
	OPERATIONS D'ORDRE	120 000	AMENDES DE POLICE	60 000
			SUBVENTION D EQUIPEMENT	1 480 506
	TOTAL	8 435 072	TOTAL	8 435 072

L'épargne brute constitue la capacité de la Commune à dégager des marges de manœuvre pour financer l'investissement.

Sous l'effet conjugué de la baisse des dotations et du remboursement des emprunts DEXIA, le montant de l'épargne brute passe sous le seuil des 100 000 € en 2017, année de transition avant une reconstitution progressive.

Recettes

Les principales sources de financement de la section d'investissement seront les cessions, l'emprunt et le FCTVA.



Deux types de cessions immobilières sont à distinguer pour l'exercice 2017 :

D'une part des cessions de biens immobiliers dont le maintien dans le patrimoine communal ne présente plus d'intérêt public :

4 bis rue du Gué	200 000
Pavillon d'habitation rue Eugène Lamarre	358 000
Ancien appartement gardienne bibliothèque	200 000
Pavillon 24 route de Saint-Denis	150 000
Total	908 000

D'autre part, les recettes issues de la vente des terrains de la place urbaine sud intégrant les indemnités d'éviction prises en charge par la SEMAVO pour un montant total de 2 320 000 €.

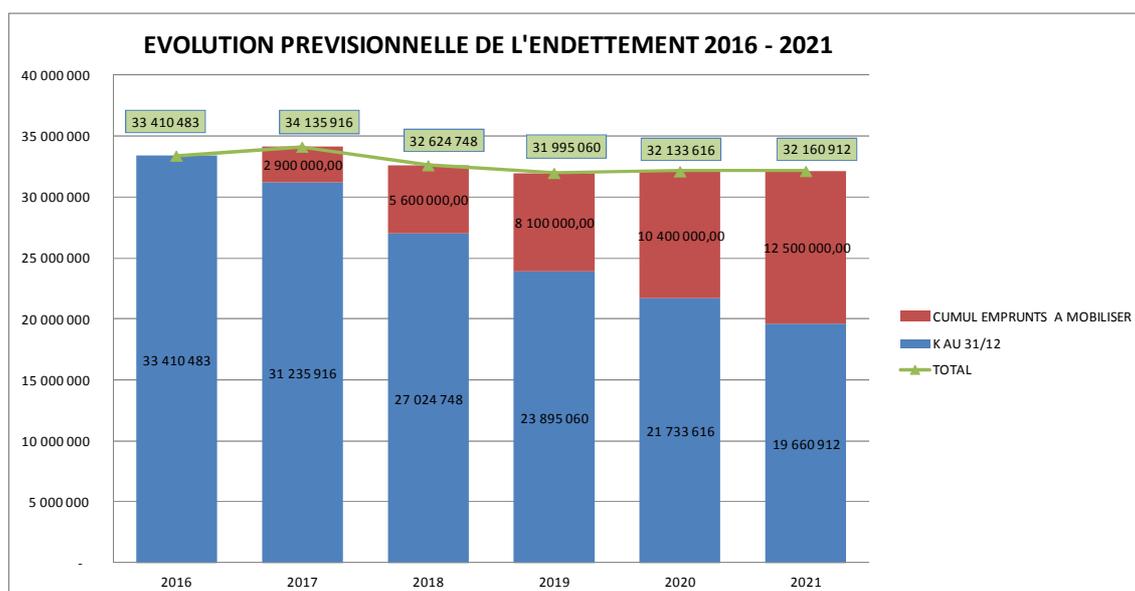
Cette recette ne constituera pas un gain net pour la Ville puisque elle permettra de régler auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France le coût relatif à cette opération.

Bien que s'agissant d'une opération neutre budgétairement, elle doit tout de même être retracée en dépenses et en recettes, en vertu du principe de non-compensation.

L'emprunt à mobiliser est fixé à 3 000 000 €.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution prévisionnelle de l'endettement à l'horizon 2021.

Le recours à l'emprunt, comme principale source de financement de l'investissement, pour les années à venir aura pour conséquence une stabilisation de l'encours de dette à 32 M€.



BANQUES	ANNEE 2017	
	CAPITAL	INTERETS
CREDIT MUTUEL	309 185,30	41 734,13
CAISSE D EPARGNE	1 065 822,26	318 001,45
CREDIT AGRICOLE	66 666,68	23 595,00
CAISSE DES DEPOTS	66 666,68	15 331,21
CAFFIL	666 226,16	484 766,74
EMPRUNT 2017	100 000,00	15 000,00
	2 274 567,08	898 428,53

remboursements emprunts 2017 par banques

Dépenses d'équipement

Il s'agit tout d'abord des dépenses ayant fait l'objet d'engagements pluriannuels :

- **L'Opération de Rénovation Urbaine (804 000 €)**, mobilisera un tiers des crédits 2017 à travers :
 - La livraison en juin de la nouvelle place des Platanes et de la rue jardin dans son intégralité,
 - Après les opérations de démolition aujourd'hui achevées, la construction du programme de logement de la place urbaine sud va commencer cette année,
 - L'acquisition de la station ESSO pour 500 000 €,
 - La participation au bilan de la ZAC pour 304 000 €.
- Les crédits d'aménagements de la **dernière phase de l'extension du cimetière** pour **228 500 €**.
- La part 2017 de la **subvention d'équilibre de la patinoire affectée aux travaux** pour **100 200 €**.

Une importante part des opérations d'investissement 2017 est relative à la finalisation du transfert de propriété, entre l'ex-EPFVO (Etablissement Public Foncier du Val d'Oise) devenu EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) et la Ville des **terrains nécessaires à la réalisation de la place urbaine sud**.

En effet celle-ci, issue de la parcelle AL 831, a été vendue à la Ville le 20 février 2014 avec un différé de paiement au 30 septembre 2017. Cette parcelle va ensuite faire l'objet d'une vente à la SEMAVO pour être cédée à un promoteur dans le cadre de l'aménagement des Ilots F et G.

Les flux concernés porteront sur **2 320 170 €**.

Les crédits réservés au Commissariat et au nouveau poste de Police Municipale, au Pôle Santé et au Point Police de la place de la Nation, inscrits en 2016, sont reportés en 2017, et d'ores et déjà disponibles, mais n'apparaîtront que lors du vote du Compte Administratif en juin.

Les autres dépenses d'équipement de l'exercice, qui portent sur 2 630 502 €, sont priorisées afin de répondre aux préoccupations des deuillois.

Au-delà des dépenses nécessaires liées à la sécurité et à l'entretien du patrimoine bâti, ce budget a pour ambition de dessiner les nouveaux contours de la Ville dans 10 ans avec, en point d'orgue pour 2017, la dynamisation du centre historique sur le plan culturel et commercial, les premiers aménagements de la Coulée Verte, l'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacement Urbain en lien avec le projet de fermeture du PN4, la révision du PLU, la réalisation du Commissariat et du nouveau poste de Police Municipale au sein d'un ensemble plus vaste.

L'enveloppe est ainsi répartie entre les principales opérations suivantes (le programme d'équipement étant détaillé dans les tableaux en fin de note) :

- **L'acquisition des imprimeries Buignet (300 000 €)** permettra à la Ville d'y aménager de nouvelles salles d'activités adaptées aux événements culturels, en complémentarité avec la salle des fêtes. Le nouvel élan pour ce quartier passera également par le développement économique à travers l'installation de commerces dans l'ilot dit de l'ancienne Caisse d'Epargne et dans le pavillon sis 4 rue Bourgeois, qui suscitent l'intérêt de porteurs de projets de restaurants ou de brasseries,
- L'amélioration du cadre de vie avec **l'aménagement de nouvelles structures extérieures de loisirs et de détente dans le parc de la Galathée**, les premières étapes de **l'aménagement de la Coulée Verte** et d'une nouvelle plaine de jeux dans le Moutier, notamment par l'acquisition de terrains, la réfection des sanitaires du parc Winston

Churchill, l'installation ou la rénovation d'aires de jeux pour enfants, pour un budget global évalué à **304 660 €**,

- Après une année 2016 marquée par un effort sur la sécurisation des accès des écoles, notamment par des dispositifs de visiophonie, l'accent sera mis cette année sur **l'amélioration et la rénovation des bâtiments scolaires avec une enveloppe de 213 500 €** comprenant le remplacement de revêtements de sols, de rideaux et de menuiseries extérieures.
- La **résidentialisation de deux immeubles de logements communaux** permettra d'obtenir leur agrément en tant que logements sociaux.
- **La voirie, et en particulier sa mise en accessibilité**, qu'il s'agisse des trottoirs ou des arrêts de bus de la ligne 256, mobilisera **569 500 €** en 2017.
- La poursuite du **renouvellement de l'éclairage public** et de la modernisation du réseau de câbles souterrains avec un budget de **128 000 €**.

Enfin, il convient de rappeler l'apport déterminant des syndicats intercommunaux du Stade et du Lycée pour le développement de la pratique sportive dans la Commune. Ainsi, le Comité du Syndicat du Stade Deuil-Enghien vient de définir, lors de sa séance du 31 janvier dernier, les objectifs d'un projet de restructuration sur 3 ans à hauteur de 4,12 M€. Il comporte la réhabilitation du terrain de football en schiste en un terrain synthétique dernière génération avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la création d'un espace de convivialité aux abords de la tribune et du terrain synthétique de football existant, la réhabilitation de courts de tennis en terre battue et l'aménagement d'un parking dans la partie sud.

Quant au Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, les travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun, constitués de plusieurs plateaux sportifs (gymnastique, danse et escalade) et estimés à 5 M€, devraient commencer cet été.

Détail de l'affectation des crédits d'équipement :

TOTAL	5 754 679,00
OPERATION DE RENOVATION URBAINE	3 124 177,00
acquisition parcelle AL n° 831 (Place Urbaine Sud)	1 151 000,00
indemnité éviction et transferts SAKURA/AB AUTOVISION/ transfert supermarché	1 169 177,00
Participation Bilan ZAC (Semavo)	304 000,00
Acquisition Station ESSO	500 000,00
URBANISME	71 664,00
révision du PLU	50 000,00
Provisions Frais d'acquisition	21 664,00
PATRIMOINE BATI	2 440 148,00
ENSEMBLE DES BATIMENTS	242 800,00
Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public suivant l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé de 2016 à 2021) - 2ème tranche 2017	
Acquisition d'extincteurs (programme annuel) en remplacement de matériel H.S.	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du Marché de Chauffage (P3)	
Contrôle annuel de sécurité réglementaire des équipements sportifs type buts	
LOGEMENT - HABITAT	80 000,00
Résidentialisation des logements 17 et 21 avenue Schaeffer type clôture actuelle	
AFFAIRES CULTURELLES	305 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le traitement du désordre dû à l'humidité	
NOUVEL EQUIPEMENT CUTUREL CENTRE VILLE	
Acquisition Imprimerie Buignet	
PETITE ENFANCE	25 000,00
LOCAUX : 8 RUE LOUIS BRAILLE	
Aménagement d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles)	
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	
Aménagement d'un multi-accueil	
SPORTS ET JEUNESSE	15 000,00
SALLE SPORTS ET LOISIRS	
Remplacement des menuiseries extérieures de la grande salle	
CIMETIERE	253 500,00
Agrandissement du cimetière de 2015 à 2017, 3ème tranche 2017	
Reprise concessions	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE	116 488,00
Travaux ancienne Caisse d'Epargne en vue de l'installation de commerces	
raccordement ERDF ZAE DU MOUTIER	
BATIMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES	141 000,00
Acquisition d'extincteurs	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires (2 ^{ème} tranche)	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du marché de chauffage (P3)	
Remplacement des rideaux/stores pare-soleil dans les écoles primaires - 2ème tranche 2017	
Remplacement du revêtement de sol, des menuiseries extérieures, de portail d'accès etc	
BATIMENTS SCOLAIRES MATERNELLES	72 500,00
Acquisition d'extincteurs	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires (1 ^{ère} tranche pour les urgences)	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du Marché de Chauffage (P3)	
Remplacement des rideaux /stores et pare-soleil dans les écoles maternelles - 2ème tranche	
Repeindre la verrière pour atténuer l'effet de serre	
Extension du système de visiophonie dans l'extension de la maternelle	

AUTRES BATIMENTS	186 700,00
<u>PATINOIRE</u>	
Subvention investissement patinoire	
Travaux diagnostic + étanchéité	
<u>LOCAL REPROGRAPHIE (ALGECO) RUE PASTEUR</u>	
Remplacement des deux unités de climatisation (matériel sensible dans le local)	
<u>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (1970)</u>	
Réparation lourde du tractopelle par JCB	
Acquisition de petits matériels portatifs	
<u>15 RUE DE L EGLISE</u>	
Diagnostic technique	
VOIRIE	569 500,00
<u>ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PUBLIC</u>	
Mise aux normes d'accessibilité de la voirie suivant propositions du PAVE - Poursuite de la mise en conformité des	
Mise en accessibilité des arrêts bus 256	
<u>ENSEMBLE DE LA VILLE</u>	
Interventions urgentes	
Recherche d'amiante (hors coûts de traitement éventuel)	
<u>SIGNALISATION VERTICALE ET MOBILIER URBAIN</u>	
Acquisition matériels dont miroirs	
Coussins Berlinois (10U pour rue des Presles et rue Cauchoix)	
Signalétique aux abords des écoles (figurines)	
Achat panneaux lumineux 30km/h (3U rue Cauchoix)	
<u>CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION-Rues du Château, Risler, Jean Bouin et avenue Paul Fleury</u>	
Elargissement trottoir devant immeuble Lavrut (angle rue d'Ormesson) et rétrécissement îlot central	
Couloir cyclable rue du Château	
Ensemble signalisation dont 2 STOP bd de Montmorency	
<u>RUE DES VERGERS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (en complément des travaux d'extension du cimetière)</u>	
Enfouissement des réseaux travaux cimetière	
<u>RUE LOUIS BRAILLE</u>	
Reprise de l'allée piétonne et aménagement suite aux travaux de résidentialisation	
<u>RUE BOURGEOIS</u>	
Participation pour la mise en conformité du réseau d'assainissement du parking rétrocédé à la ville (1/3 du montant global)	
ECLAIRAGE PUBLIC	128 000,00
<u>ENSEMBLE VILLE</u>	
Remplacement de matériel suivant programme du marché pluriannuel	
<u>rue de la Barre</u>	
remplacement cable EP souterrain	

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	304 660,00
<u>PARC DE LA GALATHEE</u>	
Aménagement du parc de la Galathée avec des structures d'exercice en extérieur (street workout), réfection du terrain de foot, éclairage de l'espace multi sport	
<u>ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT</u>	
Taille haie, débroussailluses, petit matériel à moteur...	
Bornes de propreté (20 U)	
<u>AIRES DE JEUX POUR ENFANTS</u>	
Remplacement de jeux sur divers lieux (parcs écoles)	
Réfection des sols souples sur divers lieux (parcs écoles)	
<u>PLANTATIONS/PARC DE LA GALATHEE ET RUE GALLIENI</u>	
Remplacement d'arbres dans la ville Parc de la Galathée, parking ex PMI, boulevard de Montmorency et ...	
<u>AMENAGEMENT COULEE VERTE</u>	
Etude de faisabilité et d'avant projet pour l'aménagement de la coulée verte	
Acquisition terrains LORANDI	
Acquisition terrains EMERY	
<u>PARC WINSTON CHURCHILL</u>	
Réfection des sanitaires	
<u>RUE DES PRESLES</u>	
Aménagement des espaces verts sur une partie de l'emprise SNCF	
<u>TERRAIN RUE JEAN BOUIN</u>	
Réalisation d'une plaine de jeux (défrichage)	
<u>ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY</u>	
Réaménagement d'une aire de jeux, côté rue des Presles	
<u>PARC DES PRESLES</u>	
Aménagement de l'aire de jeux	
MATERIEL	118 690,00

VU la note de présentation du Budget Primitif 2017,

VU l'avis émis par la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 27 voix Pour et 8 Contre (Madame GOCH-BAUER, Messieurs PARANT, GAYRARD, RIZZOLI, BEVALET, Mesdames MAERTEN et GUILBAUD, Monsieur ALLAQUI),

APPROUVE le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2017, qui est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	26 469 367€
Section d'investissement	8 435 072€
Montant global	34 904 439€

06 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

La fixation des taux de fiscalité directe par le Conseil Municipal concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les services fiscaux n'ont pas encore fait parvenir aux collectivités territoriales l'état 1259 permettant de déterminer les bases imposables pour 2017.

Une évaluation a donc été réalisée à partir de l'état 1288 M, élaboré en décembre 2016, notifiant les bases définitives de l'exercice 2016. Celles-ci ont été augmentées de 1,4 %, avec 1 %

correspondant à l'évolution prévisionnelle des bases physiques sur la ville et 0,4 % correspondant à la progression consentie dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017.

	Bases effectives 2016 (1288 M)	taux 2016	bases prévisionnelles 2017	évolution des bases en %	taux 2017	produit attendu 2017
TAXE D HABITATION	46 670 946	15,73%	47 324 339	1,40%	16,52%	7 817 102,39
FONCIER BATI	28 672 275	19,22%	29 073 687	1,40%	20,18%	5 867 944,68
FONCIER NON BATI	41 845	76,82%	41 845	0	80,67%	33 755,95
	75 385 066		76 439 871			13 718 803

VU La note présentant cette délibération,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 27 voix Pour et 8 Contre (Madame GOCH-BAUER, Messieurs PARANT, GAYRARD, RIZZOLI, BEVALET, Mesdames MAERTEN et GUILBAUD, Monsieur ALLAOUI),

ARTICLE 1 : pour 2017 les taux des trois taxes communales vont augmenter de 5 % elles sont fixés comme suit :

- **Taxe d'habitation** **16,52 %**
- **Taxe foncière bâti** **20,18 %**
- **Taxe foncière non bâti** **80,67 %**

07 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2017

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la Caisse des Ecoles, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2017, une subvention d'un montant de 228 000,00 € soit une augmentation de 9 000 euros par rapport au budget 2016.

Tel est l'objet de cette délibération.

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 27 mars 2017 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2017,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 228 000,00 € au Budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2017,

DIT que la dépense sera imputée à l'article 20-657361 du Budget.

08 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CCAS DE DEUIL-LA-BARRE - EXERCICE 2017

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du CCAS, il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2017, une subvention d'un montant de 520 000 €.

Tel est l'objet de cette délibération.

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 27 mars 2017 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2017,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 520 000,00 € au Budget du CCAS pour l'année 2017,

DIT que la dépense sera imputée à l'article 520 - 657362 du Budget.

09 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE HABITATION EN VUE DU FINANCEMENT DE L'OPERATION PARC SOCIAL PUBLIC DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS VEFA MARIGNAN – ÎLOT L- ROUTE DE SAINT DENIS A DEUIL-LA BARRE

Par délibération du 25 Novembre 2013, la Ville a accordé à la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION, une garantie d'emprunt d'un montant de TROIS MILLIONS CENT VINGT SEPT MILLE SEPT CENT HUIT EUROS (3 127 708.00 €), en vue de financer la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction de 33 logements situés route de Saint-Denis-îlot L, à Deuil-La Barre.

En contrepartie de la garantie d'emprunt il a été attribué à la Ville les logements suivants :

<u>Logements</u>	<u>Typologie</u>
Logement 3204	T2
Logement 3402	T4
Logement 3501	T3
Logement 4101	T4
Logement 4202	T5
Logement 4404	T3

A cette date, l'ensemble des financements de ce dossier n'était pas encore obtenu, notamment les montants des financements du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France.

France Habitation a tout de même décidé de démarrer cette opération en signant le contrat de VEFA avec Marignan le 15 Novembre 2013.

Début 2015, Le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Région Ile-de-France ont validé leurs montants de financement à la baisse du projet. La Caisse des Dépôts a accepté d'ajuster à la hausse le montant des prêts, mais sollicite une nouvelle délibération de la Ville pour la garantie de ces emprunts.

La nouvelle délibération annulera et remplacera la délibération prise en Novembre 2013.

Par lettre en date du 26 Septembre 2016, la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION a demandé à la Ville, une nouvelle délibération, suite aux nouveaux montants des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) pour cette même opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette garantie d'emprunt et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents avec la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION.

Tel est l'objet de cette délibération.

VU la note présentant cette délibération,

VU la demande présentée par la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION tendant à obtenir de la ville de Deuil-la-Barre la garantie financière d'un emprunt suite aux nouveaux contrats de prêts qu'elle entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) en vue du financement de l'opération de démolition-reconstruction de 33 logements VEFA MARIGNAN route de Saint-Denis-îlot L à Deuil-la-Barre,

CONSIDERANT que cette demande annule et remplace la délibération du 25 Novembre 2013,

VU l'article L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n°52562 en annexe signé entre la Société Anonyme d'HLM France Habitation, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 Mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : La ville de Deuil-la-Barre accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) souscrit par la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°38402 constitué de 2 lignes du prêt.

Prêt PLUS d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE CINQ EUROS (2 592 005.00 €).

Prêt PLUS FONCIER d'un montant de NEUF CENT QUARANTE MILLE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (940 197.00 €).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE HABITATION dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents, en rapport avec cette garantie d'emprunt, à intervenir entre la Ville et la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION.

10 - ACCORD DE PRINCIPE RELATIF A UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE 2 PROGRAMMES AVEC LA SOCIETE LOGIREP

La société LOGIREP projette la réalisation 79 logements Route de Saint-Denis et avenue du Bois.

Pour obtenir le financement, la société LOGIREP sollicite de la ville de Deuil-la-Barre un accord de principe pour l'obtention d'une garantie des emprunts qui seront souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'ensemble des prêts est évalué à 5 543 365 € pour les PLUS/PLAI et 1 438 300 € pour les PLS.

En contrepartie de cette garantie, la ville de Deuil-la-Barre bénéficiera d'un droit d'attribution de 16 logements.

Opération de 19 logements locatifs sociaux situés sis 103 Route de Saint-Denis

Les 19 logements sont répartis de la manière suivante :

	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	
Studios	1	0	1	2	10 %
T2	3	0	4	7	37 %
T3	2	4	0	6	32 %
T4	0	4	0	4	21 %
TOTAL	6	8	5	19	100 %
	32 %	42 %	26 %	100 %	

La garantie d'emprunt permet d'obtenir un contingent de 20 % soit 4 logements :

- 1 T1 et 1 T3 en PLAII
- 1 T3 et 1 T4 en PLUS

Une opération de 60 logements locatifs sociaux situés Route de Saint-Denis et avenue du Bois

Les 60 logements sont répartis de la manière suivante :

	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	
Studios	0	0	5	5	9 %
T2	5	6	10	21	35 %
T3	9	12	2	23	38 %
T4	4	7	0	11	18 %
TOTAL	18	25	17	60	100 %
	30 %	42 %	28 %	100 %	

La garantie d'emprunt permet d'obtenir un contingent de 20 % soit 12 logements :

- 2 T2 et 2 T3 en PLAI
- 1 T2 et 4 T3 en PLUS
- 1 studio et 2 T2 en PLS

Il est rappelé que la présente délibération porte sur le principe d'une garantie d'emprunt accordée à la société LOGIREP.

L'octroi d'une garantie effective devra faire l'objet d'une délibération ultérieure, prise à partir des caractéristiques détaillées des emprunts à garantir.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un accord de principe de la garantie des emprunts.

VU la note présentant cette délibération,

VU l'article L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 Mars 2017,

VU la demande formulée par la SOCIETE LOGIREP,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un accord de principe en vue de la garantie des emprunts portant sur les opérations de construction de 19 logements locatifs sociaux situés sis 103 Route de Saint-Denis et une opération de 60 logements locatifs sociaux situés Route de Saint-Denis et avenue du Bois,

PRECISE que les emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont évalués à 5 543 365 € pour les PLUS/PLAI et 1 438 300 € pour les PLS, soit un montant estimatif total de 6 981 665 €,

DIT que la garantie définitive des emprunts fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal après présentation détaillée des caractéristiques des emprunts.

11 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL - RE-ETALEMENT DE LA PROGRAMMATION SUR 6 ANS

La loi du 11 février 2005, dite loi sur «le handicap» rendait obligatoire la mise en accessibilité pour tous les handicaps (moteur, visuel, auditif, cognitif ou neurologique) de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant l'échéance du 31 décembre 2014.

Face au constat que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne pouvait être tenue, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), rendu obligatoire pour tous les propriétaires d'ERP qui n'auront pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015.

Ce document est, avant tout, un document de programmation financière pluriannuelle qui précise la nature des travaux, le calendrier et le coût. **Il engage la Commune à réaliser les travaux dans un délai imparti.**

L'Ad'AP pour les ERP du patrimoine bâti communal a été adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2015. Il a été déposé en Préfecture le 25 septembre 2015 puis «accordé tacitement» par le Préfet le 26 janvier 2016. Il prévoyait une programmation de travaux sur **une période de 3 ans** avec un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
Commissariat	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
Eglise Notre Dame	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
Les ateliers	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
Local associatif modélisme	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
Maternelle des Mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
Mission Locale	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
Patinoire	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
Presbytère	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
Salle des sports et loisirs	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
Syndicat Agricole	12 rue Bouregois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5^{ème} catégorie
- 5^{ème} catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1^{ère} année :**
 - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
 - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**
- **Pour la 2^{ème} année :**
 - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1^{ère} année**

- Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ère année.**

- **Enfin, pour la 3ème année :**
 - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
 - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

Cependant les difficultés budgétaires de la Ville n'ont pas permis de mettre en application le programme de 2016 et un ré-étalement de la programmation des travaux sur une période de 6 ans, a donc été établi et proposé à la CAPH le 8 novembre 2016. Le nouvel Ad'AP est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azélie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
Sous-total année 1 (2016) € HT					147 710 €		
Sous-total année 1 (2016) € TTC					177 252 €		
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
Sous-total année 2 (2017) € HT					108 700 €		
Sous-total année 2 (2017) € TTC					130 440 €		
Patinoire	4 rue Jean Bouin	2	1	3	26 600	2018	2018
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2018
Sous-total année 3 (2018) € HT					111 500 €		
Sous-total année 3 (2018) € TTC					133 800 €		

Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	5	2	4	4 075	2019	2019
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2019	2019
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2019	2019
Mission Locale	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2019	2019
Les Arteliers	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2019	2019
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2019	2019
Sous-total année 4 (2019) € HT							83 325 €
Sous-total année 4 (2019) € TTC							99 990 €
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
Commissariat	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
Presbytère	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
Local associatif modélisme	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
Syndicat Agricole	12 rue Bourgeois	5	3	5	4 550	2020	2020
Sous-total année 5 (2020) € HT							84 000 €
Sous-total année 5 (2020) € TTC							100 800 €
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
Sous-total année 6 (2021) € HT							150 000 €
Sous-total année 6 (2021) € TTC							180 000 €
TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans							685 235 €
TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans							822 282 €

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	111 500 €	83 325 €	84 000 €	150 000 €	685 235 €
TVA	29 542 €	21 740 €	22 300 €	16 665 €	16 800 €	30 000 €	137 047 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	133 800 €	99 990 €	100 800 €	180 000 €	822 282 €
Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	26 760 €	19 998 €	20 160 €	36 000 €	164 456 €
Montant de l'opération TTC	212 702 €	156 528 €	160 560 €	119 988 €	120 960 €	216 000 €	986 738 €

En complément de cet état, une étude sur les possibilités de financement sera faite auprès de nos différents partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional...).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouvel Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP du patrimoine bâti communal dont le programme de travaux a été ré-étalé sur 6 années, d'autoriser Madame le Maire à déposer la nouvelle demande d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions y compris les éventuelles demandes de subventions.

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU le diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) établi par le bureau d'études PYRAMIDE Conseils,

VU la présentation faite à la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH) qui s'est tenue le mardi 08 novembre 2016,

CONSIDERANT qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine bâti communal a été adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2015, avec une programmation de travaux sur une période de 3 ans,

CONSIDERANT que cet Ad'AP a été déposé en Préfecture le 25 septembre 2015 puis «accordé tacitement» le 26 janvier 2016,

CONSIDERANT que les difficultés budgétaires de la Ville n'ont pas permis de mettre en application le programme de 2016, le Conseil Municipal doit déposer une nouvelle demande d'approbation d'Ad'AP auprès de la Préfecture avec un ré-étalement de la programmation des travaux sur une période de 6 ans,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine bâti communal dont les pièces justificatives sont jointes à cette délibération,

AUTORISE Madame le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions y compris les éventuelles demandes de subventions.

12 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances «Cyber Risques» qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risques.

Depuis 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi il est fait obligation aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	adhésion
jusqu'à 1 000 habitants affiliés	430 €
de 1 001 à 3 500 habitants affiliés	575 €
de 3 501 à 5 000 habitants affiliés ou EPCI de 1 à 50 agents	635 €
de 5 001 à 10 000 habitants affiliés ou EPCI de 51 à 100 agents	700 €
de 10 001 à 20 000 habitants affiliés ou EPCI de 101 à 350 agents	725 €
plus de 20 000 habitants affiliés ou EPCI de plus de 350 agents	775 €
Collectivités et établissements non affiliés	950 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, Madame le Maire propose de se prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans cette convention et de l'autoriser à la signer.

Tel est l'objet de la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques proposée par le CIG Grande Couronne,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes constitué par le CIG Grande Couronne, pour la période 2018-2021, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

COMMUNICATION

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la situation des sinistrés du 300 rue d'Epinay. Les habitants du 5^{ème} étage ont été relogés définitivement par le Moulin Vert à Deuil, Margency, Sannois, Neuilly s/Seine et au Perreux s/Marne. La famille du 5^{ème} habitant le logement dans lequel le sinistre a pris naissance n'a pas souhaité être relogée par la Moulin Vert.

A ce jour, la couverture temporaire de l'immeuble a été réalisée et toutes les vérifications de sécurité effectuées. A l'exception d'une personne malade qui a été relogée en urgence dans le patrimoine communal, tous les autres habitants, qui étaient logés à l'Hôtel ou dans la famille, vont pouvoir réintégrer leurs appartements dès cette semaine.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 20.